

ABONNEMENT.

SAUMUR... 30 fr.
Poste... 35 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau...

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 SEPTEMBRE 1886

L'ASSIETTE AU BEURRE

Depuis des années, le petit commerce et la petite industrie ne récoltent plus que la misère. Le paysan vend sa terre ou l'hypothèque. La production de la grande industrie surabonde; la demande est moins forte que l'offre. D'où l'obligation pour les usagers de diminuer le plus possible leur production afin d'éviter d'être entraînés par le courant qui laisse partout la ruine sur son passage.

L'instruction publique mal comprise, mal dirigée, manquant de la saine et virile morale chrétienne, a fait naître un nombre incalculable d'ambitieux, lesquels, ne pouvant monter où ils aspirent, deviennent des déclassés, les pires agents de théories révolutionnaires, socialistes, anarchistes, guesdites, collectivistes, possibilistes, etc., dont Karl Marx, promoteur et organisateur de l'« Internationale », fut le grand pontife.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN
I
— à tous un lièvre!
L'animal venait, en effet, de déhancher dans un champ de trèfle nouvellement fauché, sous les yeux du garde, qui l'avait manqué de ses deux coups de fusil.

« Que les ouvriers du monde entier devaient s'unir pour faire une guerre sans relâche au capital ».

Comme si ce pauvre pelé, galeux de capital était une quantité négligeable dans les entreprises des travailleurs!
La majorité des membres de cette conférence n'hésite pas, pour faire prédominer ses dangereuses théories, à déclarer que les moyens révolutionnaires les plus violents sont seuls bons, et à inviter ses adhérents à y recourir à l'occasion.

L'HOSPITALITÉ RÉPUBLICAINE

Les journaux radicaux qui protestaient jadis avec le plus d'énergie, on pourrait dire de violence, contre l'expulsion de révolutionnaires étrangers, réfugiés en France, sont les plus empressés à féliciter le cabinet Freycinet de l'expulsion du pasteur Drought.

La mesure prise par M. Sarrien a motivé une question à la Chambre des Communes. Le ministre anglais attend d'être éclairé sur cette étrange affaire: le crime commis par M. Drought lui est totalement inconnu.
Notre excellent confrère, le Français, croit connaître le crime du pasteur anglican qui a provoqué le courroux du gouvernement républicain.

Monseigneur, ou de lui jurer un dévouement inaltérable, et que tout homme coupable d'avoir employé de semblables expressions méritait le châtiement le plus sévère.

L'opinion de ce républicain bien connu pour l'austérité, l'inflexibilité de ses principes a naturellement prévalu, et l'expulsion de M. Drought fut aussitôt décidée. Le ministère radical gouverné par M. de Freycinet, tout disposé suivant la déclaration de la presse radicale à offrir l'hospitalité aux étrangers conspirateurs, incendiaires et assassins, donnera au gouvernement anglais et aux puissances européennes une singulière idée de son esprit politique.

Chronique générale.

LA FRANCE ET LE VATICAN
Le Pape a accepté la transaction proposée par le gouvernement français au sujet de la Chine.
On croit généralement que le délégué du Pape qui sera envoyé en Chine, en exécution de la transaction proposée par la France et acceptée par Léon XIII, est M^{re} Agliardi, archevêque de Césarée.

l'étendue des territoires qu'il y aura à parcourir.

Nous lisons dans l'Autorité:
« Il paraîtrait que M^{re} Freppel n'a pas été étranger à l'arrangement conclu entre la France et le Vatican pour la question du légat en Chine. Une dépêche privée que nous avons eue sous les yeux dit en propres termes: « La mission Freppel auprès du Pape a réussi: M^{re} Agliardi est nommé, etc. »

M. Devès est à peine élu, que déjà quelques novellistes parlent de lui pour le prochain remaniement ministériel.
Au premier abord on peut croire que c'est une plaisanterie; mais il paraît que c'est tout ce qu'il y a de plus sérieux.

On lit dans la Gazette de France:

« M. Foucher de Careil, ancien ambassadeur à Vienne, paraît être désigné pour Berlin.
On sait que son principal titre diplomatique, au dire de tous les journaux, consiste à être le traducteur de Leibniz.
Cette traduction avait été achetée de toutes pièces, par M. Foucher de Careil — dont la fortune autorisait ce luxe — à un étudiant.
La divulgation de cette supercherie littéraire a causé en son temps un grand scandale. Mais tout s'oublie.
Le plus drôle, c'est que d'aucuns prétendent que notre futur ambassadeur à Berlin ne comprend goutte au système philosophique de Leibniz dont il évite soigneusement de parler. »

Il faisait les pas fort petits: d'abord, parce qu'il n'était pas grand, et aussi pour en compter davantage.

« Soixante-dix-neuf, quatre-vingts, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux! dit-il en arrivant près du lièvre. Quelle distance! »
Il ramassa la bête, examina la blessure, — une demi-douzaine de grains de plomb dans la nuque, — et se donna le plaisir de glisser lui-même la victime dans la carnassière du garde, déjà pleine, sur laquelle s'arrondissait, luisante et glorieusement usée par endroits, une peau de sanglier. Puis il atteignit un flacon d'huile, une brosse courte, un paquet de chiffons, et s'assit sur l'herbe.

Il faut dire qu'il manquait souvent, et qu'il épargnait ses coups pour épargner son amour-propre.
A ce cri, le lièvre fit un bond, tourna à angle droit, se ramassa sur lui-même, et, couchant ses oreilles... s'éloigna grand train dans le creux du sillon.
Mon grand-père était le dernier sur la ligne des chasseurs, un peu en arrière du comte. Il eut un sourire narquois. Ses compagnons, qui l'observaient, le virent mettre la main à sa poche droite, en retirer sa tabatière, bismarquer une petite prise, puis rentrer l'objet dans les profondeurs d'où il l'avait sorti. Alors, seulement alors, mon grand-père leva son fameux fusil en fer aigre. Il épaula vivement. Le chien s'abattit. On entendit un bruit de capsule et, une demi-seconde après, une détonation un peu plus forte: au bout du champ, tout près de la baie, le lièvre culbutait, et tombait roide mort entre deux touffes de trèfle rouge.

ce sont des gris: prenez le vent.
Puis, sans se presser, il se remit à nettoyer son fusil en fer aigre. En fer aigre! En fer aigre! Le lecteur s'étonnera peut-être de cette expression. Il est cependant incontestable que mon grand-père avait un fusil en fer aigre. Je le conserve encore, ce vieux fusil ennobli par tant d'exploits, au bois originairement brun foncé, presque noir aujourd'hui, soumis qu'il a été depuis vingt ans, sur les crochets d'une cheminée, au régime des jambons d'York. Il n'a rien de remarquable à l'œil. C'est une arme de petit calibre, à courte crosse, sur laquelle est ébauchée une tête de sanglier, à canons très longs et très minces, forgés par une main qui n'était pas célèbre et ne les a pas signés. A voir l'épaisseur de ces humbles tubes d'acier, qui est, à l'extrémité, celle d'une feuille de fort papier, un sportsman d'aujourd'hui sourirait de pitié. Pourtant, ces deux mauvais canons, pendant soixante ans, ont supporté l'effort de la poudre, la brume des marais, les éclaboussures de rosée des champs de choux et les ardeurs des grands jours chauds. Ils portaient le plomb et la balle avec une égale précision, supérieurs en cela aux shock-bored à la mode, qui éclatent sous la pression d'une balle à quatre-vingts pas, ils logeaient dix grains de plomb dans une pomme, — une grosse pomme, — à cent pas, ils abattaient un loup. Ils n'avaient qu'un défaut, celui de s'enraser très vite. L'acier

Vers trois heures, il rentrait au Muséum, faisait aussitôt appeler M. Arnaud, son chef de laboratoire, qu'il affectionne tout particulièrement, et se remettait à ses travaux. En revanche, son fils a dû prendre le lit pour cause de fatigue.

Simple réflexion de M. Chevreul en rentrant chez lui, mardi soir, après avoir subi, dans sa journée de centenaire, vingt-cinq discours, dix-huit toasts, deux heures de défilé de compagnies savantes ou de sociétés de gymnastique, dix-huit cent cinquante poignées de main brûlantes et quatre accolades de ministres ou de sous-secrétaires d'Etat :

— J'aurais dû leur cacher mon âge.

ÉTRANGER

LA QUESTION BULGARE

M. de Giers a été rappelé à Saint-Petersbourg par le czar et quitte ce soir Franzensbad.

Les nouvelles de Bulgarie sont bonnes jusqu'à présent; on craint cependant que le prince Alexandre n'ait des difficultés à Sofia.

Une dépêche adressée de Berlin au *Journal des Débats* dit que, suivant la *Gazette de Voss*, l'empereur Guillaume aurait fait une démarche auprès du czar pour préparer sa réconciliation avec le prince de Bulgarie.

La *République* publie une dépêche de Saint-Petersbourg, disant que les véritables difficultés ont commencé le jour où le prince de Battenberg est rentré en Bulgarie; le maintien du prince paraît une injure pour la Russie, la Russie interviendra donc de façon ou d'autre.

Les derniers avis venus de Sofia présentent la situation en Bulgarie comme très troublée. L'enthousiasme pour le prince Alexandre est loin d'être aussi unanime qu'on l'avait annoncé d'abord, et la réponse du czar à la lettre du prince a singulièrement refroidi l'élan des Bulgares.

On avait espéré un moment dans l'entourage du prince que les tentatives faites en vue d'amener la soumission des régiments révoltés pourraient aboutir. Cet espoir a été vite déçu.

Les adversaires du prince puisent un nouvel élément de résistance dans la lettre du czar et se montrent moins disposés que jamais à faire bon accueil aux propositions du prince Alexandre.

La situation de ce dernier paraît, par suite, de plus en plus difficile, et on s'attend d'un moment à l'autre à la nouvelle de son abdication.

L'abdication du prince de Bulgarie. — Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 2 septembre.

» La *Gazette nationale* publie un très important article annonçant l'abdication du prince Alexandre comme un fait désormais

dont ils étaient forgés avait une écorce rugueuse, prenante, happant et retenant la fumée au passage, aigre en un mot. Défaut grave et gênant, qui obligeait mon grand-père, — du moins l'excellent homme le croyait-il, — à passer un linge gras dans le canon de son fusil dès qu'il avait tiré, et, tous les vingt coups, à laver les deux canons à grande eau.

Ce que de semblables opérations valurent à mon grand-père de reproches et d'exclamations de la part de ses compagnons de chasse, on le devine sans peine. Elles se renouvelaient fréquemment : il y avait tant de gibier dans ce temps et dans ce pays-là ! Le temps, déjà bien loin, c'était le 1^{er} septembre 1828 ; le pays, c'était le Craonnais.

Cette région n'a jamais eu d'existence à part dans les divisions politiques de l'ancienne ou de la nouvelle France. Elle a pourtant son caractère original et nettement marqué; elle est bien une petite province par la nature de son sol et de ses habitants. A voir l'ajonc qui pousse sur ses talus, la bruyère assez commune dans ses bois, ses pommiers et ses sarrasins en fleur, on serait tenté de dire : c'est la Bretagne. A voir ses hommes, grands, robustes, aux types songeurs, on pourrait croire : c'est la Vendée. Mais regardez ces prairies où paissent, mêlés, de grands troupeaux de bœufs et d'oies; les chevaux, d'une race trapue et robuste; les bandes de porcs, errant à la glandée

certain. Elle constate que cette abdication n'était pas imprévue.

» Le prince était abandonné par la Turquie, abandonné par l'Angleterre dont les hommes d'Etat restaient absolument inactifs. Le prince savait, d'autre part, que les puissances de l'Europe centrale n'étaient nullement disposées à intervenir en sa faveur dans la presqu'île des Balkans contre la Russie.

» Le czar ayant refusé la soumission que le prince Alexandre lui offrait, il ne reste plus à celui-ci qu'à abdiquer. Il faut toutefois espérer que ceux qui lui sont restés fidèles jusqu'au bout ne seront pas abandonnés à la vengeance de leurs ennemis.

» Le triomphe de la Russie ne constitue pas un danger pour l'Europe centrale, et ce serait, d'après la *Gazette nationale*, un crime de lèse-patrie de pousser l'Allemagne à la guerre pour un motif aussi frivole. »

LES ARMEMENTS DE LA TURQUIE

D'après des nouvelles de source officielle turque, la Porte aurait décidé la concentration à Andrinople d'une armée de réserve dont le commandement serait confié à Veissel pacha, commandant des forces du vilayet de Kossovo.

TREMBLEMENTS DE TERRE AUX ETATS-UNIS

Une dépêche annonce qu'un tremblement de terre a détruit la ville américaine de Charleston. Il est impossible jusqu'à présent d'estimer les dommages.

Les communications télégraphiques ont été rétablies en partie.

Il sera nécessaire de reconstruire les trois quarts de la ville.

La population reste en plein air; il règne une grande détresse.

Les morts sont pour la plupart des nègres; les cadavres ne sont pas ensevelis; il y a des scènes horribles.

Les rapports signalent des dégâts considérables dans les Etats de la Caroline du Nord et du Sud, et dans celui de Géorgie.

Les dommages éprouvés dans la ville de Charleston par le fait des tremblements de terre sont évalués à cinq millions de dollars.

D'après les dernières dépêches, le nombre des victimes serait de 80, celui des blessés dépasserait cent.

Il y avait heureusement très peu de navires dans le port de Charleston, lorsque le tremblement de terre s'est produit; aucun bateau n'a eu de sérieuses avaries.

Aucun train n'a pu entrer ni sortir de la ville depuis mardi soir, et on n'a rétabli qu'un seul fil télégraphique.

Les maisons sont complètement abandonnées.

Celles qui n'ont pas été détruites sont tellement ébranlées qu'elles menacent d'érouler à la première secousse.

Les nègres sont convaincus que la fin du monde approche.

Charleston, 2 septembre.

Les derniers tremblements de terre ont

par les chemins; cette terre forte, que la charrue soulève en mottes violettes, où nulle part le rocher n'affleure; regardez les chênes que cette terre nourrit : vous n'en verrez ailleurs ni tant ni de si beaux; ils entourent les champs d'une couronne sombre; leur pointe est droite, car la mer est loin et les grands coups de vent n'atteignent point là, leur frondaison puissante, car le sol est profond à leurs pieds.

Si vous montez sur les rares collines qui se croisent çà et là, dans la campagne, comme les nervures de cette feuille verte, et forment les bassins de ruisseaux charmants et sans nom, vous n'apercevez jusqu'à l'horizon que des cimes de chênes, au milieu desquelles percent parfois un clocher blanc, un peuplier où le faîte d'un alisier empourpré par l'automne. Non, ce n'est plus la Bretagne, ce n'est pas encore la Vendée : c'est le Craonnais.

La grande propriété y domine. Les fermes, généralement étendues, sont louées, depuis des générations, par les mêmes familles de fermiers aux mêmes familles de propriétaires. Autour des villages, on trouve aussi quelques closiers, où vivent des journaliers, d'anciens soldats ou piqueurs retraités, arrachant des laitues d'une main qui porta le mousquet ou la trompe de chasse.

(A suivre.)

occasionné des dégâts considérables évalués à 26 millions de francs.

Il y a plus de 500 morts et blessés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 septembre

Mouvement de hausse assez prononcé sur nos rentes : le 3 0/0 s'établit à 83.25, le 4 1/2 0/0 à 109.87.

L'action du Crédit Foncier suit le mouvement et atteint 1.382.50. Les obligations Foncières et Communales profitent de l'abondance des capitaux disponibles et ont des demandes très suivies.

La Société Générale reste à 456.25. Au cours actuel, ce titre donne 6 0/0 de revenu et les acheteurs ont la perspective d'une augmentation du dividende pour l'exercice en cours.

Le Panama se traite à 396.25. Les différentes séries d'obligations ont un bon courant d'affaires.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière ont aujourd'hui une nombreuse clientèle qui a reconnu l'excellence du placement et les grandes facilités de réalisation qu'il possède.

La situation du Crédit Lyonnais ne comporte pas les cours élevés qu'on est parvenu à faire coter aux actions. Une réaction est inévitable.

Nos Chemins de fer sont à peu près immobiles. Les obligations sont recherchées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

LISTE des élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr désignés pour la cavalerie et qui vont suivre les cours de l'École de Saumur en 1886-1887.

MM.	MM.
De France.	Masson.
Rougevin.	De Loriol.
Du Chatelet.	De Lesterps.
Deville (Alexis).	Robillot.
Grosjean.	De Cramayel.
De Chazelle (Joseph).	Martin (Térence).
De Corn.	Nassoy.
Lalande.	Labauve.
De Ségur.	Du Hamel.
Poitou.	De Dionne.
De Broissia.	De Chevigné.
De Saint-Hillier.	Trutat.
Arago.	De Charant.
De Cosnac.	De Noiron.
Chassoux.	De Boisaubin.
Conigliano.	Du Bouëxic.
De Sazilly.	Parrot.
Du Jonchay.	Briancourt.
De Velady.	Devismes.
De Broglie.	Chevalier.
Valantin.	D'Armaillé.
Parison.	Lauras.
De la Rochefoucauld.	De Vassat.
De Brantès.	Calène.
De Lauriston.	De Vincelles.
Martinie.	Gilbert.
D'Hauterive.	De Gaalon.
De Semaillons.	Roland.
Dogny.	De Poret.
Bouchacourt.	De Rochegude.
Belay.	Payo.
Tilliard.	Caillaux (Paul).
Du Bourg.	Corhumel.
Lavigne.	Delor.
Magne (Alfred).	De Bogne.
Revy.	De Guinebauld.
De Lavilléon.	De Montlaur.
Magnin.	Rességuier.

Hier soir, vers 6 heures 1/2, un violent orage venant du sud-est a passé sur Saumur. Pendant plus d'une demi-heure, les détonations de la foudre, sans être d'une très grande intensité, ont retenti sans interruption, et le ciel était complètement en feu. En même temps, une pluie torrentielle n'a cessé de tomber. Sur bien des points de la ville les rues ont été transformées en torrents ou en nappes d'eau, et beaucoup de caves et de rez-de-chaussées ont été inondés.

Fort heureusement, il n'y a pas eu de grêle.

Malgré le mauvais temps, la fanfare du 2^e pontonniers s'est rendue hier soir au Square, vers 7 heures et demie, et a fait entendre trois morceaux de son répertoire. Le public, qui était retenu par les menaces de pluie, et qui n'avait pas été prévenu, était peu nombreux, mais toujours sympathique.

Après l'exécution des trois morceaux, la fanfare a sonné la retraite en parcourant la rue de la Comédie, la place de la Bilange et la rue d'Orléans. La foule s'était considérable-

ment grossie sur le passage des musiciens. Les pontonniers ont quitté Saumur ce matin pour regagner Angers. Ils se sont rendus aujourd'hui aux Rosiers.

Des électeurs saumurois, en groupe très important, mais qui ne se sont pas constitués, viennent de prendre une grave détermination. Après en avoir délibéré, ils ont livré à la publicité le vœu et les considérants que voici :

« Considérant, d'une part, que l'administration municipale de Saumur, ayant été amenée à donner sa démission, et la suite d'un prétendu malentendu, au sujet d'un vote émis à la dernière séance du Conseil municipal ;

» Considérant, d'autre part, que l'administration de MM. Vinsonneau, Peton et Poitevin répondait, par sa bonne gestion des deniers et affaires publiques et surtout par sa ferme attitude à ne pas se laisser entraîner dans des dépenses inconsidérées, aux devoirs qui lui incombent ;

» Exprime le vœu : Que le Conseil municipal (ou du moins sa grande majorité) quand il sera réuni prochainement, ait le but d'élire son administration, renouvela le bien fondé de ce qui précède, en renommant l'administration démissionnaire, qui a si bien mérité, sous les rapports et en toutes circonstances, la reconnaissance et les remerciements de ses concitoyens. »

Nous ne doutons pas de la bonne intention de ce groupe important d'électeurs. Ils sont assurés d'avoir pour eux leurs concitoyens, M. le Préfet de Maine-et-Loire, et une notable partie même du Conseil municipal.

Mais se sont-ils bien rendu compte des suites de la publicité donnée à leur délibération ?

Que l'ancienne municipalité Vinsonneau, Peton et Poitevin soit renommée, leurs opposants ne voudront pas rester à leurs côtés. Ils ont déjà été blâmés publiquement par M. le Préfet de Maine-et-Loire, ils le seraient de nouveau par leurs collègues.

Qu'une nouvelle administration, au contraire, soit constituée, les administrateurs municipaux évincés, et leurs partisans, ne pourront non plus siéger avec ceux de leurs collègues qui ont été déclarés vouloir marcher à l'aventure et gérer les finances de la Ville avec trop de sans-façon.

La crise municipale qui est ouverte ne peut donc que s'aggraver.

Nous savons bien que certains espèrent tourner ce cap des tempêtes par un petit stratagème qui a déjà été appliqué avec succès. Ils prépareraient un compromis avec M. Vinsonneau et ses adjoints. Tous seraient nommés d'emblée, et, peu après, leur amour-propre satisfait, ceux-ci se retireraient *proprio motu*. Mais cela prendra-t-il ?

ÉCOLE DE TIR DU 3^e BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Le Ministre de la guerre a alloué à la Société, pour son concours de fin d'année :

Une jumelle de campagne pour les officiers du 70^e territorial ;

Quatre épinglettes ou diplômes pour les sous-officiers et soldats du 70^e territorial.

Le Capitaine-Président,

G. DOUSSAIN.

LA POSTE PENDANT LES MANŒUVRES

Pendant les grandes manœuvres, pour éviter tout retard dans la transmission des lettres envoyées aux militaires, l'adresse des correspondances de toute nature devra contenir, après l'indication du nom du régiment, de la compagnie, et, si possible, de la division, la mention suivante : Grandes manœuvres du... corps.

Mais elle ne devra désigner aucun lieu de ville ou de pays.

LE TRANSPORT DES MILITAIRES

Afin d'éviter les encombrements qui peuvent se produire dans les gares de chemins de fer par suite de l'affluence des militaires envoyés en permission les dimanches et jours fériés, et devant prendre place dans les trains express et trains-poste, les chefs de gare devront être prévenus, dès la veille, du nombre des permissionnaires et de la date de l'expiration des permissions toutes les

celles-ci auront une durée de plus
de quatre heures.
Le détachement d'un effectif inférieur
pourra être embarqué avec
les bagages dans les trains express ou
les trains-poste comprenant des wa-
gons de 2^e et de 3^e classe. Toutefois, les
trains express et poste ne pourront, en gé-
néral, recevoir à la même gare plus d'un
détachement de moins de 21 hommes.

NOS RÉSERVISTES

Le 135^e est arrivé à Brissac, avant-hier
à 9 heures, en bon état, sans laisser
de traces en arrière. La pluie était tombée
dans la région et le climat s'en
sentait agréablement.
Le 77^e parti de Cholet à 5 heu-
res, le matin n'est arrivé qu'à trois heures
à Angers, semant la route de traînards et
de retardés. L'étape est longue, il est vrai, 27
kilomètres; mais le nombre des défaillants
est la moyenne habituelle, et donne
quelques inquiétudes pour la suite de la campa-

Après les ordres d'étapes, le 77^e de ligne
comprend: 65 officiers, 2,000 soldats et 50
chevaux; le 135^e de ligne: 65 officiers,
1,000 soldats et 50 chevaux. Les deux régi-
ments réunis forment la 36^e brigade, géné-
ral de Laplace. (Union de l'Ouest.)

La 36^e brigade, composée des 77^e et 135^e
régiments, quittera Montreuil-Bellay lundi 6
septembre, et manœuvrera entre cette ville
et Angers.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT.

La fête de Saint-Hilaire-Saint-Florent
aura lieu, demain dimanche 5 septembre,
à la commune d'habitants.

ANGERS.

La mortalité effrayante sévit en ce mo-
ment à Angers sur les jeunes enfants. Dans
l'espace de trois jours, l'état-civil a enre-
gistré le chiffre énorme de vingt-six décès.
Journal de Maine-et-Loire.

La durée des grandes manœuvres
des concerts au Jardin du Mail d'An-
gers ne seront pas supprimés.
Le dimanche, l'Harmonie Ange-
raine, dirigée par M. Charles Martel, se fera
au Jardin du Mail de 8 heures 1/2
à 10 heures.

On a signalé l'insouciance inquali-
fiable de l'administration municipale d'An-
gers qui a fait preuve à l'occasion du centenaire
de Chevreul, notre illustre compatriote.

On dit que le Patriote:
sans doute les habitants d'Angers ont
compris tout pour donner de l'éclat à la
commémoration de la municipalité n'est pas demeurée
indifférente que le Journal de Maine-et-Loire
aurait bien le croire.

Elle ne s'est pas bornée à donner des
lumières pour l'illumination du théâtre et de
la mairie; c'est elle qui a fait pavoiser et il-
luminer la maison Chevreul; c'est elle, éga-
lement, qui a fait planter les mâts chargés
de guirlandes de lanternes vénitiennes.

C'est tout. Quoi, dans une ville de soi-
xante-quinze mille âmes, dit le Maine-et-Loire,
l'administration se flatte dans son journal
de célébrer dignement Chevreul parce
qu'elle a fait illuminer la mairie, le théâtre
et une petite maison, et parce qu'elle a fait
planter une dizaine de poteaux où se balan-
cent une centaine de lanternes!

C'est tout simplement du grotesque!
Mais pour un simple bal donné à la mai-
rie au théâtre, les décorations sont pres-
que aussi considérables. De plus, on publie
un programme de la soirée.
Le centenaire de Chevreul, l'admini-
stration municipale a-t-elle élaboré le
programme de fête?

On a fait le moindre appel à la bonne
volonté des habitants?
Le maire et son conseil ont-ils paru le
jour de la fête?

Si des gens actifs n'avaient conquis
ces sociétés musicales et autres à
force d'un cortège, que devenait la solen-
nité?

On ne peut pas dire que la fête soit
absolument an-
née, c'était une occasion qui ne se renou-
vele pas d'ici de longs siècles.
On ne peut pas dire que la conduite de l'adminis-
tration a été

honteuse et n'a pas d'excuse possible.

P.-S. — Pour être impartial nous devons
ajouter qu'on a vu M. le maire passant sur
le pont Saint-Laud, à 9 heures moins un
quart et se rendant au café Gasmault.

CHOLET.

Le nommé Henri Pacreau, soldat réser-
viste de la classe 1879, originaire de Botz,
canton de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-
Loire), vient de se suicider.

Dans un accès de fièvre, il s'est, vers 7
heures du matin, ouvert la trachée d'un
coup de couteau et s'est ensuite précipité du
troisième étage dans la cour du quartier.

La blessure de la trachée et la commotion
cérébrale résultant de la chute ont amené la
mort au bout d'une heure environ.

Le nombre des permis de chasse délivrés
à la préfecture de la Vienne, à l'occasion
de l'ouverture, s'élève jusqu'à présent au
nombre de 4,400.

Un voleur angevin

La session des assises de la Loire-Infé-
rieure commencera le lundi 13 septembre.
Au nombre des affaires inscrites au rôle se
trouve celle des vols des châteaux de Cler-
mont, de la Madeleine, etc. Nous emprun-
tons à ce sujet quelques renseignements au
Phare de la Loire. Ces renseignements ne
peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

« Deux accusés comparaitront dans cette
affaire: Ursule Poirier, née le 15 décembre
1838 à Bazoges-en-Pailliers (Vendée), et par
conséquent âgée de cinquante-cinq ans.
Cette femme, qui avait été en 1854 condam-
née pour vol domestique à dix-huit mois de
prison, était domestique au service de M^{me}
de Maupassant, lorsque les vols y furent
commis le 17 septembre 1885.

« Le second, ou, pour mieux dire, le
principal accusé, déclare et maintient se
nommer Emile Flécheau, né à la Ménitrie
(Maine-et-Loire), le 40 avril 1856, et être
âgé de trente ans.

« Ce n'est pas son vrai nom, et M. le juge
d'instruction d'Ancenis, après de longues
recherches, a fini par établir son véritable
état civil, qui est André-Julien-Constant
Cauveau, né le 8 avril 1853, à la Ménitrie.

« Onze témoins sont d'ailleurs cités pour
constater l'identité que Cauveau a tout inté-
rêt à cacher ainsi qu'on le verra tout à
l'heure. Parmi ces témoins se trouvent le
véritable Emile Flécheau, boucher à Cholet,
qui était camarade d'enfance avec Cauveau;
il y a aussi M. le directeur du dépôt des
condamnés aux travaux forcés à Saint-Mar-
tin-de-Ré, qui, en établissant le signale-
ment exact de Cauveau, a remarqué deux
cicatrices et une hernie que l'on retrouve
sur le prétendu Flécheau. Enfin il y a le
père même de Cauveau, mais celui-là nie
que l'accusé soit son fils.

« Pour bien comprendre l'intérêt que
Cauveau a à cacher son identité, il suffira de
raconter rapidement son odyssee.

« Comme nous le disons plus haut, Cau-
veau naquit le 8 avril 1853, à la Ménitrie;
sa famille est loin d'être honorable. En
1868, Cauveau entra comme domestique
chez M. de Lamoricière, au château de La
Haie, commune de Landemont; il resta en
cette qualité jusqu'en 1870, époque à la-
quelle il entra comme garçon de buffet à
la gare d'Angers; il vint aussi à l'hôtel de
la Gironde, à Nantes, et à l'hôtel du Lycée, à
Tours.

« Pendant ces pérégrinations, Cauveau
se fit condamner six fois: trois fois pour vols
simples, une fois pour violation de domici-
le; une autre fois pour vol qualifié par la
Cour d'assises de la Loire-Inférieure, à qua-
tre ans de prison et enfin en 1877 à six ans
de travaux forcés par la Cour d'assises d'In-
dre-et-Loire.

« Cette dernière peine prenait fin en
1883, mais Cauveau avait encore six ans de
résidence obligée à faire en Nouvelle-Calé-
donie. Au mois d'avril 1884, Cauveau,
voyant le navire Pey-Berland en rade de
Nouméa, résolut de regagner la France.

« En compagnie d'un nommé Géroville,
condamné par la Cour d'assises de la Seine
à cinq années de travaux forcés, il gagnait,
sans être aperçu, le navire Pey-Berland, et
tous deux se cachaient à fond de cale.

« Quand les deux fugitifs jugèrent qu'ils
étaient assez loin de la Nouvelle-Calédonie
pour que le navire ne puisse plus retourner

sur ses pas, ils se montrèrent au capitaine,
qui les fit mettre aux fers jusqu'à son arri-
vée à Swansea, où il les remit à la disposi-
tion de la justice.

« Cauveau et Géroville furent transférés
sur le steamer Le Lariou, le 25 juin 1884
au soir et mis aux fers. Dans la nuit ils
avaient trouvé le moyen de briser leurs chaî-
nes et de prendre la fuite. Quelques jours
après, Géroville, à bout de forces et de
ressources, se constituait prisonnier, mais
on ne retrouvait pas Cauveau.

« Cauveau avait pu regagner la France
et était revenu dans le département de
Maine-et-Loire, près de Saumur. Il était
même entré dans l'usine de peinture de M.
Cail, comme contre-maître, sous le nom de
Cauveau; il y resta assez longtemps, mais
l'amour des plaisirs faciles et d'une vie
large reprit le dessus; le 30 mai 1885, il
quittait le département de Maine-et-Loire et
louait trois appartements: à Nantes, à
Doulon et à Saint-Nazaire.

« Bien entendu il ne donnait pas son
véritable nom: à Nantes, il s'appelait Flé-
cheau; à Saint-Nazaire, Lachau, sans
compter les autres noms d'emprunt que
l'on ne connaît pas.

« Une fois installé dans ces trois endroits,
ayant eu soin, toutefois, de se ménager des
relations à Angers, il étudia les habitudes
des châteaux de l'Anjou et de la Loire-Infé-
rieure.

« Il ouvrit sa campagne le 26 juillet
1885, en dévalisant le château de La Haie,
où il avait été employé comme domestique;
un mois plus tard, il pénétrait dans le châ-
teau de Montrepot, commune de Feneu,
arrondissement d'Angers, et commettait un
vol très important au préjudice de la pro-
priétaire, M^{me} Richoux.

« Le 15 septembre, il se rabattait sur le
château de la Madeleine, en Varades, ap-
partenant à M. Briau, et enfin, le 17 sep-
tembre, il commettait son dernier vol au
château de Clermont.

« Nous n'entrerons dans les détails de ces
vols que nous avons déjà racontés et sur les-
quels, d'ailleurs, nous devons revenir lors
de l'expédition de l'affaire devant la cour
d'assises.

« Cauveau fut arrêté au commencement
d'octobre, nos lecteurs savent dans quelles
conditions. Il se trouvait à la gare au mo-
ment du départ du train; ayant oublié un
bijou, il prit une voiture pour aller le cher-
cher. Cette manœuvre avait éveillé les soup-
çons du sous-brigadier de police de la sûreté
Sylvestre, qui le fit arrêter à son retour.

« Transféré à Ancenis, Cauveau a tenté à
plusieurs reprises de s'évader, mais il n'a
pu réussir; dans les derniers temps, un sol-
dat était toujours de garde devant sa cel-
lule.

« Le 20 mai, la chambre des mises en
accusation renvoyait les deux accusés devant
la cour d'assises, mais Cauveau qui préten-
dait s'appeler Flécheau, se pourvut contre
cet arrêt le 27 mai. La cour de cassation a
rejeté le pourvoi le 12 juin.

« Ainsi que nous l'avons dit, cette affaire
occupera quatre audiences au moins. »

UN RÉSERVISTE TUÉ

Un grave accident a causé une vive émo-
tion à La Roche-sur-Yon.

Une partie du régiment, depuis l'arrivée
des réservistes, est campée en partie sur les
boulevards et chez les aubergistes Brevet et
Blanchard.

Chez ce dernier, dimanche, vers sept heu-
res du matin, le soldat Emile Faucher, de
la 4^e compagnie du 3^e bataillon, jouait,
examinait ou nettoyait un revolver laissé là
par le sergent-major à qui il appartenait,
dans l'écurie où les soldats sont campés. Ce
revolver était chargé de deux balles, le sol-
dat l'ignorait. Il fit jouer la gâchette plu-
sieurs fois, quand soudainement un coup
partit et la balle alla frapper à la tête le ca-
poral Bocquier, réserviste. Le malheureux
tomba inanimé et rendit presque immédia-
tement le dernier soupir.

Le soldat Faucher, en voyant le résultat
de son imprudence, fut pris d'un tel déses-
poir qu'il voulut se tuer; on eut beaucoup
de mal à l'en empêcher. Le réserviste Boc-
quier est originaire de Challans; il est marié
et père de famille.

UN DRAME DE L'AMOUR

Depuis quelque temps, M. Duveau, ou-
vrier serrurier, demeurant à Avon, recher-
chait en mariage une jeune fille, domesti-

que chez M. Ligeard, propriétaire au villag
de la Touche, près du camp du Ruchard.

Le mariage allait s'accomplir quand la
jeune fille, changeant tout à coup d'avis,
rendit sa parole à son fiancé et lui signifi-
a un congé en règle.

M. Duveau, désespéré, pensa qu'il ne
se consolait jamais de l'abandon de l'infir-
mède, et dans un moment de surexcitation il
se tira deux coups de revolver dans la région
du cœur.

Un médecin et le juge de paix furent aus-
sitôt prévenus, ils trouvèrent le malheureux
qui avait été laissé sans secours, et qui res-
pirait encore. Ils accomplirent les formalités
légalles et firent placer le blessé dans un
lieu où il put recevoir quelques soins en
attendant qu'on le transportât à l'hospice,
où il est entré dans un état fort grave.

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 1 fr. 30 le litre; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

COMMUNE DE GIZEUX

Grande Assemblée-Fête

Le dimanche 5 septembre 1886

De 2 heures à 4 heures. — Jeux divers.
Ascension du ballon le Bayard.

A 4 heures et demie. — Défilé de la grande
cavalcade comique. Bataillon scolaire en
grande tenue.

A 8 heures et demie. — Embrasement
général de Gizeux. Grande retraite aux flam-
beaux; splendide feu d'artifice tiré par M.
Besnard, de Tours.

Moyen de communication. — Chemin de
fer départemental. — Dans la soirée, trains
spéciaux pour le départ, partant de la gare
de Gizeux-Continvoir à 10 heures 1/2 et se
dirigeant sur Château-la-Vallière et Port-
Boulet.

VILLA PLAISANCE

Assemblée de Saint-Florent

Dimanche 5 Septembre

GRANDE FÊTE

A partir de 3 heures, Jeux divers, Con-
cours de Tir au Pistolet et à la Carabine.

A 5 heures, Ascension d'un Ballon.

Le soir, Illuminations et Feu d'artifice.

LE MONDE POÉTIQUE

Revue de Poésie Universelle. — 3^e année.

ADMINISTRATION, 14, RUE SÉQUIER, PARIS.

Le Monde Poétique s'est donné pour mission de
populariser à l'étranger l'œuvre des poètes français
et de faire connaître en France l'état de la poésie
chez les autres nations. Les premiers fascicules de
cette année sont signés de MM. François Coppée,
Sully-Prud'homme, Henri de Bornier, Eug. Manuel,
Gaston Paris, etc., etc.

Abonnements: France, 15 fr. — Étranger (union
postale), 18 fr. — Un numéro, 1 fr. 50.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre,
les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRE, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

Le seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les indigestions, les maux
d'estomac, de cœur, de tête, etc., et cal-
mant instantanément la soif. — 46 ans de
succès, 39 récompenses. — Dépôts partout.
REFUSER LES IMITATIONS

BOURSE DE PARIS

DU 3 SEPTEMBRE 1886.

Rente 3 0/0.	83 30
Rente 3 0/0 amortissable.	85 30
Rente 3 0/0 (nouvelle).	82 65
Rente 4 1/2.	108 15
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 65
Obligations du Trésor.	511 »

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

Aux enchères publiques,
En un seul lot,
D'une Habitation
EN CAVE.

Située commune de Brézé, indivise entre les successions vacantes des époux Courault-Moreau, et M. Alexandre Chevalier, propriétaire, demeurant à Brézé.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le **dimanche 26 septembre 1886**, à trois heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-six,
Aux requêtes, poursuite et diligence de :

1^{er}. M. L.-A. Anis, commis greffier au Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme curateur aux successions vacantes de : 1^o M^{me} Marie Moreau, épouse Pierre-René Courault; 2^o M. Pierre-René Courault, époux de la dame sus-nommée, décédés à Brézé, savoir: la femme le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-trois et le mari le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-six; fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal civil de Saumur en date du quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré;

2^{es}. M. Alexandre Chevalier, propriétaire, demeurant à Brézé, Ayant M^e Le Ray pour avoué, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION

LOT UNIQUE.

Une habitation en cave, sise à la rue au Sureau, commune de Brézé, comprenant une cave à demeurer avec cheminée, cave avec pressoir, cave au vin et écurie en cave à la suite, une place à fumier, communauté au puits sur le bord de la courdoire, le tout joignant par le dessus de tous côtés Maslin, par le bas au levant et au nord ledit Maslin, au couchant Caillard, au midi une courdoire commune avec les enfants Guion.

MISES A PRIX.

L'immeuble dont la désignation précède sera mis en vente sur la mise à prix, fixée par le Tribunal, de soixante francs, ci..... 60

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente;

2^o A M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : V. LE RAY.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'île Trotouin, située en face le bourg et commune de Damplerre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

En douze lots,
DE
BIENS
DE MINEURS

Consistant en : Maison, Cave, Jardin et dépendances, Terre, Vigne, Bois taillis,

Le tout situé commune de Brézé, dépendant de la succession de M. Pierre BASTARD, en son vivant demeurant à Brézé.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le **dimanche 26 septembre mil huit cent quatre-vingt-six**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en chambre du conseil, le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs ci-après nommés, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-six,

Aux requêtes, poursuite et diligence de M^{me} Marie Cholet, veuve du sieur Pierre Bastard, en son vivant cultivateur, demeurant commune de Brézé, agissant comme tutrice usuelle et légale de ses quatre enfants mineurs, Emile, Albert, Léon et Marie, issus de son mariage avec feu M. René Bastard,

Ayant M^e V. LE RAY pour avoué, En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Claveau, maçon, demeurant à Brézé, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille de ces derniers, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-six;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-relaté, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession du sieur Pierre Bastard, père desdits mineurs, sur les lotissements et mis-à-prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

Commune de Brézé.

1^{er} Lot.

Une maison, située à Brézé, rue Saint-Vincent, comprenant deux corps de bâtiments, une cour, un jardin et des caves, le tout se tenant et joignant au levant le sieur Rebeilleau, au midi le sieur Epagneul, au nord le sieur Guion et au couchant la rue.

Mise à prix, trois mille sept-cents francs, ci..... 3.700

2^e Lot.

Vingt ares cinquante-huit centiares de vigne à prendre vers couchant, joignant Pasquier, dans un terrain dit le Bois-Godin, situé commune de Brézé, terre cultivable, dont une partie est en vigne, d'une contenance de un hectare huit ares dix centiares, joignant dans son ensemble au nord Augereau et un chemin, au levant Moreau, au couchant Eugène Pasquier, au midi la veuve Gauchas, Rety et Duverger.

Mise à prix, deux cent vingt francs, ci..... 220

3^e Lot.

Vingt ares cinquante-huit centiares de vigne, à prendre au levant du lot précédent dans le terrain dit le Bois-Godin sus-énoncé.

Mise à prix, deux cent soixante francs, ci..... 260

A reporter... 4.180

Report... 4.180

4^e Lot.

Trente-trois ares quarante-sept centiares de terre en culture de grains ou de fourrage, à prendre au levant du lot précédent dans le terrain dit le Bois-Godin sus-énoncé.

Mise à prix, deux cent soixante-dix francs, ci..... 270

5^e Lot.

Trente-trois ares quarante-sept centiares de terre en culture de grains et de fourrage, à prendre entre le lot précédent et le sieur Moreau, dans le terrain dit le Bois-Godin sus-nommé.

Mise à prix, deux cent soixante-dix francs, ci..... 270

6^e Lot.

Quinze ares cinquante centiares de terre, sis en Bourrienne, commune de Brézé, joignant au levant Carreau, au nord Eugène Pasquier, au midi le sieur Torcois et autres, au couchant un chemin.

Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140

7^e Lot.

Quatre ares vingt-cinq centiares de terre, au grand Clos ou les Thomasses, commune de Brézé, joignant au nord le sieur Labeau, au levant le sieur Rebeilleau, au midi le sieur Corday au couchant le sieur Cassegrain.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci..... 70

8^e Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, sis à la Roche-de-Baffou, commune de Brézé, joignant au nord Fargetton, au levant Bougouin, au midi Rebeilleau-Bougouin, au couchant Rebeilleau-Chenuau.

Mise à prix, cent quatre-vingt-quinze francs, ci..... 195

9^e Lot.

Trente-trois ares quatre-vingt-treize centiares de bois taillis, situés à la Grande-Bèche, commune de Brézé.

Mise à prix, deux cent quatre-vingt francs, ci..... 280

10^e Lot.

Quatre ares cinquante centiares de terre, sis à l'Ardillon, commune de Brézé, joignant au levant M. Volland, au midi M. de Dreux-Brézé, au couchant M. Maslard.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

11^e Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, sis au Poirier, commune de Brézé, joignant au levant Vincent Bastard, au couchant Jean Moreau, au midi Beillard.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

12^e Lot.

Deux ares soixante-quinze centiares de terre, sis au Champ-

A reporter... 5.540

Report... 5.540

Picard, commune de Brézé, joignant au nord Roicé, au midi Moreau, au couchant Jean Moreau.

Mise à prix, trente francs, ci..... 30

Total des mises à prix : cinq mille cinq cent soixante dix francs, ci..... 5.570

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile. Saumur, le trente-un août mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le septembre mil huit cent quatre-vingt-six, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE
GRAND CHOIX
D'OBJETS MOBILIERS
De toute sorte.
Prix avantageux
S'adresser rue de Visitation

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Avec écurie et Jardin.
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle la Montée-du-Fort.
S'adresser à M. TABOURNAU, de la Bilange.

Un MÉNAGE demande à la suite, le mari cocher et la cuisinière.
S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE, pour l'île de Saumur, un garde quelconques connaissances du pays à gaz.
S'adresser au bureau du journal

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉRAIRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Yverrain.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du monde entier, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se composant d'un principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AU PALAIS DES MARCHANDS

RUE BAUDRIÈRE, 75, 77, 79

ANGERS — Rue du Petit-Prêtre, 14, 18, 20, 22, 24 — ANGERS

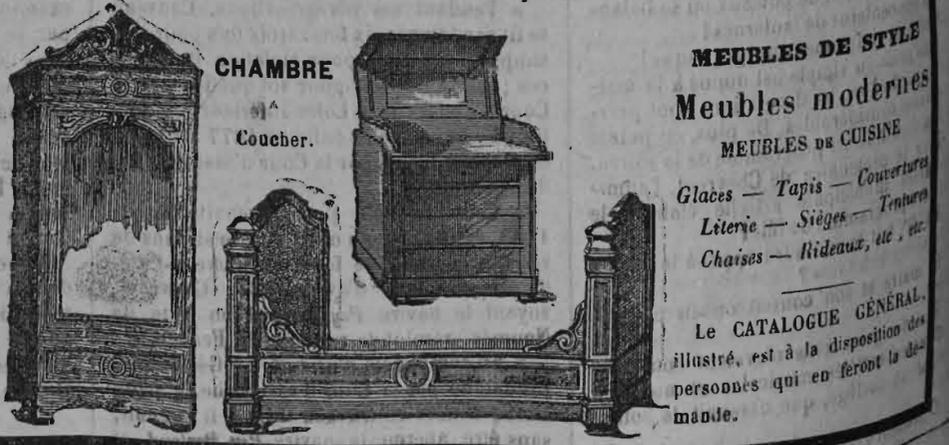
Six immenses galeries de plus de mille mètres carrés chacune sont toujours garnies de Meubles, de Sièges et de Tissus de toutes sortes pour

AMEUBLEMENTS

Le grand succès de la Maison du PALAIS DES MARCHANDS vient de ce qu'elle a toujours les meilleurs contre-maîtres et les meilleurs ouvriers dans toutes les spécialités.

MEUBLES DE STYLE
Meubles modernes
MEUBLES DE CUISINE
Glaces — Tapis — Couvertures
Lingerie — Sièges — Tentures
Chaises — Rideaux, etc., etc.

Le CATALOGUE GÉNÉRAL, illustré, est à la disposition des personnes qui en feront la demande.



CHAMBRE
Coucher.